



# CONDITION GENERALE DE VENTE

## ① COMMENT CHOISIR SON STAGE ?

Si vous envisagez de faire un stage à la Base de Plein Air du Salagou, prenez le temps nécessaire pour bien le choisir. C'est la condition première pour vous assurer un maximum de progrès et de plaisir.

Si vous avez déjà fait un stage, suivez les conseils de votre moniteur ou demandez conseil à l'accueil.

Commencez par déterminer ce que vous voulez faire : de l'Optimist, du catamaran, de la planche à voile, chaque activité à ses spécificités.

Une fois le stage et les périodes déterminés, vous pouvez vous inscrire !

Nos Stages s'adressent à toute personne : enfant, ados, adulte, femme ou homme, âgée au minimum de 5 ans pour les stages « Voile Moussaillon » et sans limite d'âge.

**Vous devez remplir trois conditions :**

- **Etre en bonne condition physique** et compléter la fiche d'inscription : à la rubrique, "Je certifie...". En cas de handicap ou de suivi médical spécifique, contactez-nous par téléphone au 04.67.96.05.71 avant toute inscription pour s'assurer que nous pouvons vous proposer une activité adaptée.
- **Accepter les règles de sécurité** définies par le règlement de la Base de Plein Air du Salagou
- **Savoir nager.**

## ② LE PASSEPORT VOILE / LICENCE ENSEIGNEMENT FFV

La licence FFVoile ou passeport voile est obligatoire pour tous les stagiaires.

Si vous possédez déjà une licence enseignement FFV ou un passeport voile, merci de le préciser lors de votre inscription.

Nous vous rappelons que la licence ou le passeport est annuel (du 01 janvier au 31 décembre).

Avec la licence annuelle ou passeport voile, vous avez la possibilité de souscrire à des garanties d'assurance complémentaires associées à la licence de la FFV ou au passeport Voile. Dans le cas où vous désirez souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires, vous contactez vous-même le Groupe MDS au 01.58.22.28.00 – 1 rue de Vienne – 75008 PARIS

### **3 COMMENT S'INSCRIRE ?**

#### **Par Internet:**

Inscription en ligne avec règlement sécurisé par carte bancaire.

#### **Par Téléphone:**

En nous contactant au 04.67.96.05.71 afin de vérifier si les places sont disponibles.

Après validation vous devez nous retourner le bulletin d'inscription (que vous pouvez télécharger sur le site internet) accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de base du salagou) à l'adresse suivante :

Base de plein air du salagou lac du salagou 34800 clermont l'hérault.

#### **Sur place:**

En vous rendant à la Base de Plein Air du Salagou, à l'adresse suivante :

Base de Plein Air du Salagou Lac du Salagou 34800 Clermont l'hérault

Coordonnées GPS : Latitude : 3.385098 N Longitude : 43.649086

### **4 COMBIEN PAYER À L'INSCRIPTION ?**

- Un acompte de 50€ ou le montant total sur Internet.
- En l'absence de confirmation par un chèque d'acompte ou par le règlement du stage 10 jours après votre pré-inscription, la Base se réserve le droit de disposer de votre place.

#### **MODES DE RÈGLEMENT**

- Chèque à l'ordre de Base du Salagou, en précisant au dos le nom et prénom du stagiaire
- Carte Bancaire (sur place ou sur notre site internet).
- Chèques Vacances ANCV
- Espèces
- Virement bancaire en précisant le nom du stagiaire et date du stage.\*

Domiciliation : AGRIFRPP835

Code banque : 13506

Code Guichet : 10000

Compte n°: 09613021000 Clé : 65

IBAN : FR76 1350 6100 0009 6130 2100 065

\*joindre une photocopie de l'avis de virement à votre demande d'inscription pour que cette dernière soit prise en compte. Les montants crédités à la Base de Plein Air du Salagou doivent être nets de frais bancaires.

### **5 LES RÉDUCTIONS** (uniquement pour l'année en cours) :

- Pour les familles nombreuses, une réduction est appliquée sur une personne ou plusieurs en lien de parenté direct (conjoint, enfants, frères, soeurs):  
-5% pour chaque stage supplémentaire à partir du 2ème stage.
- A partir du deuxième effectué par la même personne:  
-5% pour chaque stage supplémentaire.

## **6 APRÈS L'INSCRIPTION**

Après avoir reçu votre demande d'inscription, nous en accuserons réception en vous retournant une confirmation de réservation sur laquelle figure le nom, la date de l'activité, votre paiement et le solde à régler (s'il y a lieu).

En cas de non réception de ces documents sous quinzaine, merci de nous contacter au 04.67.96.05.71.

## **7 CONDITION DE MAINTIEN DU STAGE**

Le stage sera maintenu pour un minimum de 4 personnes inscrites sur le même stage. La base pourra si besoin regrouper les stagiaires pour pouvoir maintenir l'activité sur un seul stage.

La base pourra si besoin annuler un stage.

Les cours seront maintenues quelques soient les conditions météo. Et adaptés afin de maintenir la sécurité de tous.

## **8 LES PHOTOS ET VIDÉOS**

Les photos de ce site Internet sont non contractuelles.

Sauf avis écrit contraire de la part des stagiaires (et des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication de la Base de Plein Air du Salagou (brochure, site Internet, facebook, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à la Base du Salagou.

## 9 ANNULATION

Nous vous rappelons qu'en cas de désistement le stagiaire accepte :

- ↳ En cas d'annulation de sa part l'acompte de 50€ sera conservé.
- ↳ Tout stage commencé est dû quelque soit le nombre de séances effectuées.

### ► Cas d'Annulation remboursée :

Sous réserve de justificatifs émanant d'autorités compétentes (médicales, administratives, employeurs) pour autant que la date des événements empêchant le stage n'ait pas été connue au moment de l'inscription, lorsque l'annulation sera justifiée par :

1 - Une maladie grave, un accident corporel grave ou le décès de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères.

Par maladie grave, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale notoirement compétente interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Par accident grave, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

2 - Le fait qu'une personne, inscrite en même temps que vous et assurée par le présent contrat, annule pour un des motifs assurés et qu'ainsi vous deviez effectuer seul(e) votre stage.

3 - La grossesse d'une stagiaire, pourvu que cette grossesse n'ait pas été constatée au moment de l'inscription.

4 - La convocation à un examen scolaire ou universitaire (concours, entretien, inscription, formation professionnelle) ayant lieu pendant la période prévue du stage.

5 - Des préjudices graves (nécessitant impérativement votre présence le jour du départ) - non réalisés au moment de la souscription - dus à un incendie, un vol ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou secondaire.

6 - Le fait de l'employeur (suppression de congés, déplacements, stages, mutations, etc...)

7 - Un licenciement économique.

8 - L'obtention d'un stage POLE EMPLOI ou d'un emploi.

9 - Des obligations militaires ou administratives.

10 - Le refus de visa par les autorités françaises.

11 - Annulation du stage car pas assez d'inscrit.

Pour toutes annulations, des frais de dossier de 30€ seront conservés (sauf n°11).

### ► Cas d'Annulation partiellement remboursée :

Si le stagiaire se blesse pendant le stage sur justificatif émanant d'autorité médicale, les jours de stage non effectués seront remboursés ou un avoir correspondant au montant.

## 1 0 QUELLE TENUE POUR NAVIGUER ?

Un shorty (combinaison courte) est recommandé, si vous n'en avez pas, prenez un short et un tee-shirt. En cas de mauvais temps prenez un k-way.

Nous vous conseillons fortement de prendre une casquette et de la crème solaire.

Le port de chaussures est obligatoire (chaussures d'eau ou vieille basket).

Nous vous conseillons de prendre une paire de lunettes de soleil (avec un cordon): vente de cordons sur place si besoin : 3 €

Pensez à prendre dans le sac une tenue de rechange avec le nécessaire pour vous doucher (serviette, gel douche).

Pour ceux qui restent à la journée prévoir en plus des chaussures pour faire des activités terrestres type « baskets ou chaussures fermées ».

Pensez à amener un pic nic tiré du sac avec une bouteille d'eau et des aliments faciles à conserver le matin dans la salle réservée aux stagiaires (des frigos et des micro-ondes sont à votre disposition).

Sur place une salle équipée: tables de ping pong, divers jeux de société, coin calme...

Une animatrice sera toujours présente avec les jeunes.

## 1 1 VESTIAIRES ET CASIERS

Pour votre confort, la Base de Plein Air du Salagou met à votre disposition des vestiaires femme et homme séparés avec des douches.

Pour votre sécurité, la Base du Salagou met à votre disposition gratuitement des casiers pour les effets personnels.

## 1 2 LES TRANSPORTS

Pour venir à la Base de Plein Air du Salagou :

Autoroute A9 jusqu'à Montpellier, puis A750,

A75 via Millau, Lodève,

puis il faut traverser Clermont l'Hérault en suivant les panneaux "Lac du Salagou" puis "Base de Plein Air" et suivre le chemin en terre jusqu'au parking réservé à la clientèle.

## 1 3 CONTACT ET HORAIRES

Base de Plein Air du Salagou

Lac du Salagou

34800 Clermont l'hérault

Tél. : +33 04 67 96 05 71

Mail: [bpa.salagou@wanadoo.fr](mailto:bpa.salagou@wanadoo.fr)

Site: [www.basedusalagou.com](http://www.basedusalagou.com)

### Horaires :

Ouvert du Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Le dimanche d'avril à octobre de 11h à 18h30

En saison estivale: 7 jours sur 7 non stop de 9h à 19h30.

Week-end de 10h à 19h30.

